



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU HAUT SOULTZBACH

Séance ordinaire
du 14 octobre 2022 à 19 h 00
Sur la convocation légale de

M. Franck DUDT, Maire du HAUT SOULTZBACH

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann
Nombre de conseillers élus 19
Conseillers en fonction 18
Conseillers Présents 13

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents
et ouvre la séance

Sont présents : MM. Franck DUDT, Maire du Haut Soultzbach, Christophe BELTZUNG, Maire délégué et 1^{er} Adjoint, Dominique RULOFS, 2^e Adjoint, Henri STASCHE, 3^e Adjoint, Robert MANSUTTI, 4^e Adjoint, Philippe RINGENBACH, 5^e Adjoint, Mmes Karine BISCHOFF, Isabelle CÔTE, Rose-Marie FRICKER, Marion MOUROT et Nathalie RAUBER, MM. Claude BUESSLER, Nicolas HIRTZ, Jean-Marc NOVIOT, Aurélien PELTIER, Michel SÉTIF et Thierry VAUT.

Était excusée : Mme Bénédicte BAUDOIN ayant donné procuration à Mme Isabelle CÔTE.

Assistait également à la séance : Mme Anne-Catherine REITZER, secrétaire de mairie.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc NOVIOT.

Date de la convocation : 03 octobre 2022.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 04 juillet 2022.
- 2) Désignation du secrétaire de séance.
- 3) Approbation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.
- 4) Approbation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité de service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.
- 5) Territoire d'énergie Alsace : rapport d'activités 2021.
- 6) Communauté de communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach : rapport d'activités 2021.
- 7) Sécurité civile :
 - a. Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde,
 - b. Désignation d'un correspondant incendie et secours.
- 8) Subventions communales 2022.
- 9) ABF : périmètres délimités des abords (PDA).
- 10) Territoire de Belfort : plan départemental des itinéraires de sports et nature – convention de passage.
- 11) Achat de terrain à MORTZWILLER : section 4 – parcelle 15.

- 12) Presbytère de SOPPE-LE-HAUT.
- 13) Travaux de voirie.
- 14) Débat sur l'extinction de l'éclairage public.
- 15) Divers et communications

M. Franck DUDT, Maire ouvre la séance et remercie les membres de leur présence.
En préambule, il se tourne vers M. Jean-Marc NOVIOT dont le père vient de décéder, vers M. Christophe BELTZUNG qui a perdu son beau-frère Jean-Luc KARRER, ancien adjoint de la commune de MORTZWILLER et fait part également du décès du père d'Anne KIPPELEN, secrétaire de mairie. Il présente au nom de tous les élus ses sincères condoléances aux familles endeuillées.
Il remercie la secrétaire de mairie pour sa fidèle présence.

M. Franck DUDT demande également le retrait du point 7. a) Mise en à jour du Plan Communal de Sauvegarde (les informations requises de la Préfecture étant en attente) et demande l'ajout d'un point, la DCM ayant été sollicitée ce jour par l'étude notariale, « acte de cession - transfert des biens, désignation d'un adjoint » dans le cadre de la procédure de dissolution de l'Association Foncière.

POINT N° 1

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 04 JUILLET 2022

Le procès-verbal est approuvé et signé à l'unanimité des membres présents.

POINT N° 2

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Jean-Marc NOVIOT a été nommé en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

POINT N° 3

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

M. Franck DUDT, Maire du Haut Soultzbach cède la parole à M. Robert MANSUTTI, 4^e adjoint et vice-président du SIAEP. Le rapport a été remis à chaque membre par mail et ne suscite pas de questions.

Arrivée de Mme Marion MOUROT.

M. Robert MANSUTTI présente, comme chaque année un rapide historique non exhaustif du syndicat :

L'eau pompée dans la nappe de la Doller à Guewenheim et acheminée après deux traitements une neutralisation au carbonate de calcium et une chloration au réservoir de Mortzwiller. Avec 500 m3 de capacité ce réservoir dessert les communes du vallon du Soultzbach et la commune de Sentheim et occasionnellement Rougemont-le-Château.

Le besoin moyen journalier est de 600 m³ (600 000 litres).

En 2020 le rendement du réseau était de 74 %.

En 2021 le rendement est remonté à 80 % suite à des réparations de fuites.

Les abonnés

Le syndicat assure la fourniture en eau potable à 5 220 abonnés dont 40 établissements industriels et collectivités pour une population de près de 13 000 habitants.

Prix de l'eau et budget

Le prix de l'eau s'établit taxes et tva comprises à 1,47 €/m³.

La location compteur 16 €/semestre.

La facturation s'effectue semestriellement sur la base des relevés réels.

Pour les nouveaux branchements, le droit de branchement est de 400 €.

Le budget annuel de fonctionnement s'élève à environ 1,2 millions d'euros avec une capacité d'autofinancement de 447 486 €.

La qualité de l'eau

En 2021, 26 analyses ont été réalisées avec 100 % de conformité, l'eau distribuée est de très bonne qualité.

Inventaire des fuites

En 2021 : 22 fuites dans les conduites principales et 30 fuites dans les branchements de particuliers.

Prévision travaux 2022

Réalisation d'un maillage entre le réservoir de Mortzwiller et celui de Lauw d'une longueur de 1 900 m pour un montant de 360 000 €.

Remplacement conduite rue Binnen à Burnhaupt-le-Haut.

Création d'un regard de sectorisation rue des Vosges à Burnhaupt-le-Bas.

Création d'un regard de comptage et de sectorisation à Aspach-Michelbach, impasse du Calvaire.

Travaux 2023

Remplacement d'une conduite rue Principale à Burnhaupt-le-Haut d'une longueur de 700 m en diamètre 200.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité des membres présents d'émettre un avis favorable sur ce rapport.

M. Robert MANSUTTI est remercié pour toutes ces informations.

POINT N° 4

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

M. Franck DUDT, Maire du Haut Soultzbach cède la parole à M. Henri STASCHE, 3^e adjoint et membre du bureau syndical du SMICTOM. Le rapport a été remis à chaque membre par mail et ne suscite pas de questions. Il est également consultable sur le site du SMICTOM.

M. Henri STASCHE apporte des précisions sur :

- la redevance incitative,
- la collecte des bio-déchets : sa gestion et sa valorisation,
- le projet de déchetterie à la zone Allmend à MASEVAUX (Zone d'Activité Porte de MASEVAUX)
- courant 2023,
- les tarifs ne seront pas augmentés pour les comcom,
- le 19 novembre de 09 – 12, portes ouvertes au SMICTOM à l'occasion du 50^e anniversaire.

Conformément au décret n° 2404 du 11 mai 2000, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve ce rapport.

M. Henri STASCHE est remercié pour son intervention.

POINT N°5

TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE : RAPPORT D'ACTIVITES 2021

Le rapport d'activités 2021 du TEA a été transmis en annexe de la convocation. Les membres du conseil municipal étaient invités à en prendre connaissance.

M. Franck DUDT, Vice-Président en charge des finances et de la communication au Syndicat d'Electricité rebaptisé il y a peu « Territoire d'Energie Alsace » propose un rapide tour d'horizon du syndicat et notamment la modification des statuts concernant essentiellement :

- l'exercice d'une nouvelle compétence optionnelle : la gestion des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (installation d'une borne par communauté de communes – à Burnhaupt-le-Haut pour la CCVDS sur le parking de co-voiturage),
- l'accompagnement des collectivités membres dans la recherche des différentes redevances d'occupation du domaine public et dans la gestion des fourreaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de constater que le rapport a bien été communiqué.

POINT N°6

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA DOLLER ET DU SOULTZBACH : RAPPORT D'ACTIVITES 2021

Le rapport d'activités 2021 de la CCVDS a été transmis en annexe de la convocation. Les membres du conseil municipal étaient invités à en prendre connaissance.

M. Christophe BELTZUNG, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach propose un rapide tour d'horizon des principales compétences de l'intercommunalité et des investissements à venir :

- l'aménagement de l'espace : l'adoption du PLUi en juin 2022,
- l'action sociale d'intérêt communautaire : la construction d'un ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) à Burnhaupt-le-Bas, la pose de tableaux numériques dans toutes les écoles,
- le développement sportif intercommunal : la rénovation de la piscine.

Les habitants sont finalement concernés tous les jours par les attributions de la communauté de communes.

Il est proposé au Conseil Municipal de constater que le rapport a bien été communiqué.

POINT N°7

SECURITE CIVILE : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Selon la loi MATRAS promulguée le 25 novembre 2021, un correspondant "incendie et secours" devra être désigné dans les conseils municipaux des communes qui ne disposent pas d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. M. Henri STASCHE, adjoint en charge de la sécurité est proposé à ce poste. A l'unanimité (moins 1 abstention -Henri STASCHE-), M. STASCHE est désigné correspondant Incendie et Secours.

POINT N°8

SUBVENTIONS COMMUNALES 2022

L'étude des dossiers présentés par les associations a été faite lors de la rencontre de la commission animation / vie associative / communication le 03 octobre dernier.

L'association Gratitude a revu sa façon de fonctionner au niveau de la fête des aînés. Le repas sera élaboré par un traiteur qui facturera à due proportion à chaque commune. L'association prendra à sa charge l'électricité, le chauffage, le nappage et la décoration.

M. Dominique RULOFS fait part des propositions suivantes :

Subventions communales	Montant
Association des parents du vallon	460,00 €
Donneurs de sang	300,00 €
Chorale Saint Cécile	100,00 €
Les Joyeux Schollabera	100,00 €
Les restos du cœur	100,00 €
Groupement Actions Sociales (GAS)	180,00 €
Caritas Alsace	100,00 €
Souvenir français	50,00 €
Club Vosgien Guewenheim	100,00 €
Club Vosgien Masevaux	100,00 €
Total	1 590,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents adopte les propositions de la commission pour un montant de 1 590 €.

Ne prennent pas part aux délibérations, les membres suivants :

- L'association Donneurs de Sang Soppe/Mortzwiller : Mme Isabelle CÔTE / procuration Mme Bénédicte BAUDOIN,
- L'association les Joyeux Schollabera : MM. Claude BUESSLER, Jean-Marc NOVIOT.
- Chorale Ste Cécile : M. Claude BUESSLER,
- L'Association des Parents du Vallon : M. Thierry VAUT.

M. Dominique RULOFS est remercié pour ses travaux.

Le versement interviendra dans les prochains jours.

Concernant le Club Vosgien de Guewenheim, aucun accord n'a été trouvé pour le moment quant à la pratique du VTT sur le sentier à SOPPE-LE-HAUT (sections cadastrales 680219 / 314ZA-314ZB-314ZC n° 100-103-105-107 / 47 / 216) avec les chasseurs. M. le Maire salue la démarche de M. BUCHELE qui est venu à sa rencontre et M. Nicolas HIRTZ salue la démarche de concertation du maire avec les chasseurs. Reste maintenant à trouver le terrain d'entente... une réunion à ce sujet aura lieu prochainement.

POINT N °9

ABF : PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS (PDA)

M. le Maire a pris l'attache de M. Stéphane CHIPPONI, Sous-Préfet de Thann-Guebwiller et Mme Laure LEPAREUX et M. SCHOTT, architectes des Bâtiments de France.

En effet, il s'agirait d'alléger le protocole en réduisant notamment le périmètre. Les travaux entrepris sur certaines constructions ou les projets de constructions neuves subissent des contraintes peut-être injustifiées du fait de ce règlement.

Cette procédure de PDA nécessite l'organisation d'une enquête publique organisée par le préfet du département pour permettre à la population de donner ses observations sur le projet.

Le nombre de dossiers soumis aux avis des architectes des bâtiments de France serait ainsi limité.

Un instructeur de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) se rendrait sur la place pour tracer ledit périmètre.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Emet un avis favorable pour s'engager dans cette démarche.

POINT N°10

TERRITOIRE DE BELFORT : PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE SPORTS ET NATURE – CONVENTION DE PASSAGE

Ce point est retiré de l'ordre de jour par suite d'avis contradictoires.

M. Robert MANSUTTI est chargé de recontacter les chasseurs.

.

POINT N°11

ACHAT DE TERRAIN A MORTZWILLER – SECTION 4 – PARCELLE 15

M. le Maire donne la parole à M. Christophe BELTZUNG, maire délégué de Mortzwiller.

M. BELTZUNG informe l'assemblée de la demande qui émane de M. Yvan FINCK. Il propose l'acquisition d'une parcelle lui appartenant sur le ban de la Commune déléguée de Mortzwiller, section 219 04 parcelle n° 15 d'une contenance de 1.20 are. La perspective d'une telle acquisition permettrait à la commune d'acquérir cette parcelle grevée d'une servitude.

La vente est proposée à 30 € l'are. M. Yvan FINCK a d'ores et déjà donné son accord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- de décider de l'acquisition par la Commune du HAUT SOULTZBACH de la parcelle cadastrée n° 15 section 219 11 d'une contenance de 1.20 are appartenant à M. Yvan FINCK ;
- de fixer le prix à 36 € (trente-six euros) ;
- de prendre l'attache d'un notaire pour rédiger l'acte d'acquisition correspondant, les frais qui lui sont liés étant à la charge de la commune ;
- d'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer tous documents en rapport avec cette affaire.

POINT N°12

PRESBYTERE DE SOPPE-LE-HAUT

Sur une probable acquisition du presbytère et ancienne mairie annexe de SOPPE-LE-HAUT par M. Mathieu SCHWEITZER, le conseil municipal doit émettre un accord de principe.

L'avis des services des domaines n'est pas nécessaire pour les communes de moins de 2 000 habitants.

M. Franck DUDT fait part de sa rencontre en présence des membres du Conseil de Fabrique avec M. Bernard XIBAUT, chancelier de l'archevêché de Strasbourg. Il serait possible d'imaginer une copropriété avec le futur acquéreur car la commune doit être propriétaire des murs dans lequel est logé le conseil de fabrique (voire le prêtre). Un abattement de 20 000 € sur le prix de vente de l'immeuble serait à négocier afin que le nouveau propriétaire puisse entreprendre les travaux sur un même niveau de qualité que le reste de l'immeuble, il s'agira de gîtes de standing avec un projet artistique (atelier de poterie avec expositions). Le caveau pourra être loué indépendamment aux habitants comme par le passé.

M. SCHWEITZER attend un accord de principe avant de lancer le projet.

Le conseil de fabrique, pour sa part, souhaite présenter le projet aux paroissiens et aux habitants.

Le conseil municipal, après délibération,

Emet un avis favorable et donne un accord de principe sur le projet présenté.

POINT N °13

TRAVAUX DE VOIRIE

Des travaux de voirie dans le cadre d'un aménagement de sécurité sont prévus au budget.

Un cabinet spécialisé est en charge des études.

Une prochaine rencontre est envisagée le 04 novembre prochain.

Entre le 15 novembre et le 15 mars les travaux ne sont pas envisageables.

POINT N °14

DEBAT SUR L'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le sujet est fréquemment abordé en réunion maire/adjoints depuis un certain temps, l'actualité concernant la sobriété énergétique et financière interpelle.

M. le Maire propose un tour de table pour connaître l'avis des élus présents.

M. Michel SETIF intervient en donnant connaissance des économies réalisées depuis la pose des leds après avoir étudié les factures, soit 17 % à Soppe-le-Haut et 28 % à Mortzwiller. Il serait favorable à une coupure partielle de l'éclairage public entre minuit et 04.00.

M. Nicolas HIRTZ estime que la commune a déjà réalisé des efforts financiers en transformant les ampoules sodium en leds pour un investissement de 50 000 € (avec une subvention TEA de 25 000 €). L'extinction de l'éclairage public lui pose un problème quant à la perte de temps pour les secours.

Mme Karine BISCHOFF souhaite connaître le prix d'un détecteur de présence qui pourrait être installé sur les réverbères éteints.

M. Thierry VAUT serait plutôt favorable et souhaite également une baisse d'intensité au cœur de la nuit des leds quant à la plage horaire, il serait intéressant qu'économiquement elle soit valable.

Mme Isabelle CÔTE s'interroge quant à la sécurité en cas d'extinction de l'éclairage public.

Mme Rose-Marie FRICKER signale le dysfonctionnement du spot de l'éclairage de l'église, se demande si la cabine haute doit restée illuminée tout comme le parking de l'église, émet un avis favorable pour l'extinction des lumières d'un point de vue économique mais craint l'insécurité et s'interroge sur les illuminations de Noël.

M. le Maire et d'autres élus pensent qu'il serait préférable de concentrer la décoration de Noël au centre de chaque entité et les illuminations de seconde main sur les réverbères seront remises jusqu'à des jours meilleurs (économie d'énergie et économie financière quant à la pose de ces décorations).

M. Henri STASCHE précise que bien souvent les cambriolages sont organisés en journée et émet un avis favorable quant à l'extinction de l'éclairage public.

M. Franck DUDT pense qu'il faudrait plutôt maintenir l'éclairage le week-end.

M. Christophe BELTZUNG rappelle que lorsqu'un réverbère ne fonctionne pas, les riverains paniquent et demandent la réparation de manière pressante et il estime que la commune a déjà bien investi dans un souci d'économie d'énergie.

Chacun des élus présents s'étant exprimé, en conclusion, on reste sur un statu quo (8 contre – 6 pour et 3 avis mitigés) au sujet du débat sur l'extinction de l'éclairage public, néanmoins la décoration de Noël sera allégée.

POINT N°15

TRANSFERT DES BIENS DE L'ASSOCIATION FONCIERE A LA COMMUNE DU HAUT SOULTZBACH

En complément de la délibération prise le 08 avril dernier :

M. le Maire rappelle la délibération du 23 février 2021 et demande à préciser que suite à l'avis favorable à la dissolution de l'AFAFAF,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- accepte l'incorporation des biens de l'AFAFAF dans le patrimoine de la Commune,
- donne son accord pour reprendre l'actif et le passif,
- valide le principe de la dissolution de l'Association Foncière de Soppe-le-Haut et dévolu à la commune les chemins lui appartenant.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

Donne pouvoir à M. Robert MANSUTTI, adjoint et membre de l'Association Foncière, pour la signature de l'acte.

POINT N°16

DIVERS ET COMMUNICATION

Sobriété énergétique

Le chauffage dans les bâtiments communaux est limité à 19°.

Pour la bibliothèque, il faudrait revoir les réglages.

Visite de la médiathèque départementale

La bibliothèque est à la recherche de bénévoles pour une ouverture pendant les congés scolaires.

Visite de M. le Sous-Préfet de Thann-Guebwiller

Il s'agissait d'une visite de courtoisie et de bonne entente avec les services de l'état avec différents lieux retenus :

- ✓ épicerie suite à la réouverture,
- ✓ visite du presbytère pour le problème de l'avis des Domaines,
- ✓ visite de l'église et de la crypte,
- ✓ cimetière – tombe de François Florent,
- ✓ réservoir avec explication des travaux sur l'interconnexion,
- ✓ antenne : décision de l'état,
- ✓ moment convivial dans la salle festive.

Rencontre avec M. le Maire de LACHAPPELLE-SOUS-ROUGEMONT

MM. Franck DUDT, Dominique RULOFS et Henri STASCHE se sont rendus en mairie de LACHAPPELLE.

Ils ont été interpellés par les transporteurs locaux (WALZER et SCHNOEBELEN) au sujet d'un arrêté départemental à venir sur LACHAPPELLE et ROPPE interdisant la circulation des plus de 3,5 tonnes sur la RD83. Le souhait est d'empêcher les transits et non les riverains.

L'attache sera prise avec M. Maxime BELTZUNG, Conseiller d'Alsace pour solliciter une évolution de la réglementation depuis le Pont d'Aspach jusqu'à ROPPE permettant aux transporteurs en transit d'emprunter la voie.

Reprise des manifestations

- ✓ Un évènement culturel courant novembre proposé par Le Soultzbach en fête,
- ✓ La Saint Martin par l'APVS,
- ✓ Le repas du Conseil de Fabrique le 20 novembre,
- ✓ Le concert de la Saint Hubert à 18 h le 10 décembre,
- ✓ Le repas des aînés par Gratitude,
- ✓ Les vœux à la population le 08 janvier 2023,
- ✓ Le marché aux puces organisé au préalable par l'ASL et repris par l'association du Foyer Rural le jeudi de l'ascension (M. Nicolas HIRTZ adresse tous ses remerciements à Mme Rose-Marie FRICKER pour ses conseils et à M. Michel SETIF pour son engouement),
- ✓ Le bal du 13 juillet, la commune, comme par le passé, prendra à sa charge l'orchestre et le feu d'artifices. Ce bal est organisé par le foyer.

Antenne téléphonie mobile

La commune est toujours dans l'attente de l'électricité sur le site et précise qu'elle ne peut avoir d'influence sur le choix de la couleur.

Fibre

Elle sera en fonction avant le 31 décembre.

Panneau pneus neige

Pas de panneau sur le vallon.

La question sera posée aux services de la Direction Départementale des Territoires.

La séance est levée à 21 h 56 mn.

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune du HAUT SOULTZBACH - séance du 14 octobre 2022

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 04 juillet 2022.
- 2) Désignation du secrétaire de séance.
- 3) Approbation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.
- 4) Approbation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité de service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.
- 5) Territoire d'énergie Alsace : rapport d'activités 2021.
- 6) Communauté de communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach : rapport d'activités 2021.
- 7) Sécurité civile : désignation d'un correspondant incendie et secours.
- 8) Subventions communales 2022.
- 9) ABF : périmètres délimités des abords (PDA).
- 10) Territoire de Belfort : plan départemental des itinéraires de sports et nature – convention de passage.
- 11) Achat de terrain à MORTZWILLER : section 4 – parcelle 15.
- 12) Presbytère de SOPPE-LE-HAUT.
- 13) Travaux de voirie.
- 14) Débat sur l'extinction de l'éclairage public.
- 15) Transfert des biens de l'association foncière à la commune du Haut Soultzbach.
- 16) Divers et communications.

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
DUDT Franck	Maire et Maire délégué		
BELTZUNG Christophe	Maire délégué et 1 ^{er} Adjoint		
RULOFS Dominique	2 ^e Adjoint		
STASCHE Henri	3 ^e Adjoint		
MANSUTTI Robert	4 ^e Adjoint		
RINGENBACH Philippe	5 ^e Adjoint		

BAUDOIN Bénédicte	Conseillère municipale		CÔTE Isabelle
BISCHOFF Karine	Conseillère municipale		
BUESSLER Claude	Conseiller municipal		
CÔTE Isabelle	Conseillère municipale		
FRICKER Rose-Marie	Conseillère municipale		
HIRTZ Nicolas	Conseiller municipal		
MOUROT Marion	Conseillère municipale		
NOVIOT Jean-Marc	Conseiller municipal		
PELTIER Aurélien	Conseiller municipal		
RAUBER Nathalie	Conseillère municipale		
SÉTIF Michel	Conseiller municipal		
VAUT Thierry	Conseiller municipal		